



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

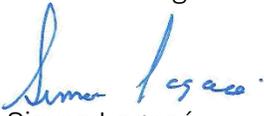
Le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides a adopté à sa séance ordinaire du 7 août 2024 un règlement portant le numéro 2024-08 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'un véhicule d'élévation pour la protection incendie de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides.

Le règlement numéro 2024-08 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la RSICHL ainsi qu'au bureau administratif de la Régie, situé au 133, rue Saint-Joseph, à Lac-des-Écorces.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 2024-08 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approbation qui a été émise à la Régie le 16 décembre 2024.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 6^e jour du mois de janvier 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Simon Lagacé